

AFFAIRE N° 20. - Demande d'augmentation de loyer présentée par M. Michel RAMASSAMY pour son immeuble sis à Domenjod et loué par la Commune pour une école.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur Michel RAMASSAMY demande que le loyer de son immeuble servant d'école à Domenjod soit augmenté de 5.000 Fr. mensuellement.

La commission du Budget tout en admettant le principe de cette augmentation, déclare que celle-ci est trop importante et propose DEUX MILLE FRANCS (2.000 F.) mensuellement, ce qui portera le loyer à Quatorze Mille Cinq Cents Francs.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, votre avis.

M. HEDIER. - Personnellement, je suis contre toute augmentation de loyer.

Mise aux voix la proposition ci-dessus est adoptée à la majorité, et ce à compter de la date d'approbation par Monsieur le Préfet.

Approuvé  
le 6 août 1966.  
P/le Préfet  
Le Secrétaire Général.  
J. Gluchard.